

Règlement du jeu-concours

Article 1 : Organisation

La SA Doctipharma, ci-après désignée sous le nom « L'organisateur », dont le siège social est situé 9 place Marie Jeanne Bassot 92300 LEVALLOIS-PERRET, immatriculée sous le numéro SIRET 794 411 561 00010, organise un jeu-concours, gratuit et sans obligation d'achat du lundi 17 Octobre 2016 à 9h au dimanche 6 Novembre 2016 inclus à 00h.

Après la participation au jeu-concours, 10 gagnants seront ainsi sélectionnés aléatoirement à la fin de 3 semaines de jeu et remporteront chacun une trousse Dermagor contenant de produits de la gamme atopicalm :

- 1 Huile Nourrissante Express aux bulles de jojoba 200ml Dermagor
- 1 Crème nourrissante corps 250ml Dermagor
- 1 Savon Surgras Dermagor

Article 2 : Participants

Ce jeu gratuit, sans obligation d'achat est ouvert à toute personne, à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine.

Sont exclues du jeu les personnes ne répondants pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de « L'organisateur », et toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint, les membres de leur famille, ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

Il n'est autorisé qu'une participation par personne (même nom, même adresse). L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

La participation du jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Le participant doit se rendre à l'adresse URL suivante : <http://www.doctipharma.fr/offres/jeu-concours-doctipharma-dermagor>

Pour qu'une participation soit valide, plusieurs conditions doivent être remplies :

- Le participant doit fournir les renseignements suivants dans le formulaire d'inscription : adresse Email.
- L'adresse mail doit être valide.

Si ces conditions ne sont pas respectées, la participation sera considérée comme nulle.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté de l'instant-gagnant par « L'organisateur » sans que celui-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

Article 4 : Gains

La dotation mise en jeu est :

- 10 trousse douceurs gamme Atopicalm de la marque Dermagor (valeur/trousse = 44€)

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Tous les frais postérieurement au jeu notamment pour l'usage de ces lots sont entièrement à la charge des gagnants.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés aléatoirement après trois semaines de jeu à savoir le 07/11/16.

Article 6 : Annonce des gagnants

Un Email indiquant le lot gagné leur sera envoyé à l'adresse indiquée lors de l'inscription au jeu.

Le jury interne donnera le résultat sur sa page Facebook.

Article 7 : Remise des lots

Le lot sera communiqué par mail à la gagnante/au gagnant.

En cas de retour non délivré, le lot restera à disposition du participant pendant 7 jours. Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrés et utilisées par « L'organisateur » pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots.

Les gagnants autorisent « L'organisateur » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs

coordonnées (mail, nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Article 9 : Règlement du jeu

Le règlement pourra être consulté sur le site suivant : <http://doctipharma.fr>

« L'organisateur » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Article 10 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou une partie des éléments composant le jeu sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos, et autres signes distinctifs reproduits sur le site sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Comment participer au Jeu Concours Dermagor ?

1. Jouer au jeu sur mini site